

EXTENSION DU CREMATORIUM

Notice décrivant le terrain et présentant le projet : PC4 – PC 10-1

1 - Présentation du projet

Le crématorium de Caen va faire l'objet de travaux d'extension et de mises aux normes en deux phases distinctes.

Un premier chantier qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire (PC n°014 118 16 R 0096) déposé par la Société des Crématoriums de France. Cette entreprise assure la gestion de l'établissement pour la ville de Caen en délégation de service public. Le projet concerne la réalisation d'une extension et le réaménagement de locaux techniques en vue de la mise aux normes de l'établissement (traitement des rejets de gaz dans l'atmosphère et hauteur des cheminées).

Un deuxième chantier, faisant l'objet de la présente demande de permis de construire, consiste à augmenter la capacité d'accueil de l'établissement qui est aujourd'hui insuffisante. Ainsi, une nouvelle salle de cérémonie sera créée, avec un espace d'attente et d'accueil. Le projet comporte également des sanitaires publics, un salon des retrouvailles et des locaux techniques (chaufferie et local ventilation). Un nouveau parking sera aménagé en extension du parking existant du cimetière parc pour que le stationnement soit en cohérence avec l'établissement.

Les deux opérations sont conçues en tenant compte l'une de l'autre afin d'obtenir un ensemble bâti architecturalement homogène.

2 - Plan local d'urbanisme – surface constructible

La ville de Caen a lancé une procédure de modification et de révision allégée de son PLU début 2016. La nouvelle version du PLU est devenue exécutoire le 25 avril 2017. La parcelle du crématorium est désormais classée en zone N, secteur Ne, destiné aux équipements d'intérêts public ou d'intérêts collectifs implantés au sein des espaces naturels. Les prescriptions du règlement du PLU sont, entre autres, les suivantes :

- sont autorisées les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, implantés au sein des espaces naturels,
- le coefficient d'emprise au sol pour la construction d'un bâtiment est limité à 30% de la superficie du terrain. La parcelle cadastrée 000 IR 4 totalisant 10 845 m², l'emprise au sol maximum du bâtiment ainsi de 3 253 m². Le bâtiment existant, son extension technique (permis de construire n° 014 118 16 R 0096 accordé le 28 mars 2017) ainsi que l'extension faisant l'objet de la présente demande totalisent une surface de 1044 m²,
- le projet satisfait également l'ensemble des autres prescriptions du PLU.

3 - Etat initial du terrain et de ses abords

Le crématorium de Caen est implanté sur la commune de Caen, en limite de la commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe. Le paysage environnant est composé, pour la grande majorité, de parcelles de terre agricole. Les entités composant l'environnement sont le cimetière parc de la ville de Caen et le site inscrit de l'Abbaye d'Ardennes (voir le plan ci-après).



Plan de situation

La parcelle de l'établissement, à dominante végétale, est constituée de vastes terre-pleins engazonnés plantés d'arbres de haute tige dans la zone Ouest de la parcelle. Les arbres de la zone Est sont de moyenne hauteur. Le bâtiment existant étant semi-enterré, le niveau 0,00 du rez-de-chaussée se trouve ainsi à une altimétrie moyenne de 1,60 m sous le niveau du terrain naturel. Des talus engazonnés et couverts de plantes rampantes ceignent le bâtiment sur sa périphérie, renforçant l'effet d'encaissement de l'édifice. La perception des façades du crématorium depuis les alentours se trouve fortement limitée. La couverture en ardoise de la salle de cérémonie est le seul élément émergent pleinement à l'horizon.





Zone d'implantation de l'extension, vue depuis l'avant de la parcelle



Zone d'implantation de l'extension, vue depuis l'arrière de la parcelle

Un mur de pierre situé au nord de la parcelle masque en grande partie la vue du crématorium depuis l'Abbaye d'Ardennes. Lorsque l'on emprunte le chemin de l'Abbaye d'Ardennes en venant du Nord, on ne découvre le crématorium qu'après avoir franchi le mur de pierre.



Venant du Sud, c'est après avoir franchi le pont enjambant le boulevard périphérique Caennais que l'on visualise le site.



4 - Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement

a) L'aménagement du terrain

L'extension vient s'étendre à l'ouest de la construction existante, dans la même configuration enterrée. Les effets de talus sont reproduits et participent à la cohérence de l'ensemble existant/extension. L'intégration dans l'environnement paysagé est ainsi préservée.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

L'extension est réalisée en continuité de l'existant tant dans ses volumes que dans son architecture. Les nouveaux acrotères viennent régner en prolongement des existants à une hauteur et avec des matériaux identiques (couvertines en aluminium laqué).

Sur la façade Nord, un auvent vient renforcer la liaison existant/extension en s'étendant depuis la porte d'entrée actuelle de l'établissement jusqu'à la nouvelle porte la plus éloignée sur la même façade. Le pan de mur revêtu de pierre et l'effet de talus situés à gauche de l'entrée sont reproduits à l'opposé de cette façade. Cette symétrie opérée au niveau des extrémités existant/extension vient renforcer la cohérence de l'édifice.

Façade Sud et Ouest du projet, la topographie des modelés de terrain préserve l'effet d'encaissement du bâtiment dans la parcelle tout en permettant la création des ouvertures nécessaires à l'éclairage naturel et à l'ouverture sur l'extérieur du crématorium. Au Sud, les façades en extension du délégataire et de la ville de Caen ainsi que le mur d'enceinte de la cour technique sont construites sur le même alignement (voir le plan masse annexé à la notice destinée à la CDNPS).

c) Traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain

Le terrain n'est pas clôturé dans sa configuration actuelle mis à part de mur en pierre qui longe la limite de propriété côté Nord. Il n'est pas prévu, dans le cadre du projet, de modifier au niveau le traitement des limites de propriété.

d) Matériaux et couleurs des constructions

Murs des façades :

Le pan de mur situé à l'extrémité Ouest de la façade Sud de l'extension est revêtu d'un parement en pierre de Caen, à l'identique de son pendant présent à l'extrémité Est de la même façade.

Le parement en pierre de Caen qui habille le volume émergent du terrain naturel de la façade Nord est repris sur l'extension en prolongement. Il en est de même pour le couronnement maçonné de l'acrotère.

Un enduit gratté de teinte beige clair, d'aspect et de couleur au plus proche de l'existant est appliqué sur l'ensemble des autres parois extérieures de l'extension. Les couvertines coiffant les acrotères sont en aluminium laqué blanc gris (RAL 9002), identiques en dimensions et en teintes à l'existant.

Auvent sur façade Nord :

Le auvent édifié sur la façade Sud est composé de poteaux métalliques ronds peints teinte "canon de fusil", d'un bandeau métallique de la même couleur et d'une sous-face revêtue de lames de bois ajourées, posées sur un support en contreplaqué peint en noir.

Menuiseries extérieures et grilles de ventilation :

Les menuiseries extérieures existantes en aluminium anodisé seront remplacées par des menuiseries aluminium teinte "canon de fusil" à l'instar des menuiseries neuves.

Les grilles de prise d'air de la centrale de traitement d'air et de ventilation de la chaufferie seront laquées en beige clair, dans la teinte des façades existantes.

Toitures :

Les toitures terrasses sont traitées en gravillons de rivière gris-blanc identique aux existantes. La toiture du auvent est réalisée en étanchéité à faible pente. Les descentes et boîtes à eau sont en zinc naturel patiné "quartz".

Murs de soutènement :

Ils sont présents en façade Sud au droit du parvis, façade Ouest sur la petite cour et façade Nord aux abords de l'arbre de haute tige pour le préserver. Ils seront réalisés en gabion dont le fil de maille sera minimisé et remplis de pierre calcaire.

e) Traitement des espaces libres, notamment plantations à conserver ou à créer

A l'avant de la parcelle, les deux charmes situés sur le parking existant sont conservés, ils borderont l'allée principale rénovée.

Côté Ouest, un arbre de haute tige (peuplier) sera abattu car situé sur l'emprise de la construction. Il sera remplacé par un nouveau sujet.

Les talus reconstitués autour de la nouvelle construction seront engazonnés sur les versants à faible pente (tonte). Les talus pentus seront pour leur part revêtus de plantes couvrantes (lierre).

Les murs de soutènement en gabions seront bordés par du lierre qui viendra coloniser les têtes de murs.

f) Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

L'accès au bâtiment se fait actuellement par la voie de déserte du parking (10 places situées à gauche de l'allée). Le parking sera supprimé excepté deux places destinées aux personnes handicapées qui seront implantées sur le côté droit de l'allée. L'allée sera totalement rénovée à l'occasion des travaux et un nouveau parking sera créé en extension du parking existant situé en face du crématorium, à l'entrée du cimetière parc (voir la notice spécifique PC 4 bis ci-jointe au dossier).

Le Directeur,

Patrice BONAPARTE